



MUNICIPALITÉ  
DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-HAUT MENTIONNÉE

**AVIS PUBLIC – SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**EST**, par le présent avis, donné par le soussigné Karl Péguy Saint-Fort, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère;

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valère tiendra une séance extraordinaire publique en présentiel, **le lundi 11 novembre 2024 à 19 h 00** à la salle municipale du conseil située au 2 rue du Par en vue de statuer sur le dossier relatif à la demande de permis de chenil, 1645, Rang 8

Les citoyens qui désirent poser des questions aux élus pourront le faire lors de la séance publique.

Donné à Saint-Valère, ce septième jour du mois de novembre 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,

  
Karl Péguy Saint-Fort

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 9h et 12h, le 18ème jour du mois de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce septième jour de novembre 2024.

Signé.....  
